

Compte rendu de consultation MRC Les Moulins

Étape d'identification des priorités

Selon les directives du ministre, les personnes vivant en situation de pauvreté doivent être incluses dans le processus de l'Alliance.

Selon vous, à quelle étape du processus serait-il le plus judicieux d'intégrer les personnes vivant en situation de pauvreté?

- À l'étape de l'identification des besoins et des priorités dans les 6 MRC
- À l'étape de l'élaboration des projets par les promoteurs
- À l'étape de l'analyse des projets
- Autre, précisez :

À chacune de ces étapes. Passer par les organismes qui elles rejoignent déjà les personnes vivant en situation de pauvreté et qui interpellent/mobilisent leurs membres à travers leurs pratiques démocratiques. Elles font partie de la solution (les personnes en situation de pauvreté). Éviter de stigmatiser les personnes en situation de pauvreté et/ou de les instrumentaliser (pour se donner bonne conscience et dire voilà, on a rejoint les personnes pauvres).

Moins à l'étape de l'analyse parce que manque de vision d'ensemble. Peut-être aussi à la fin des projets, pour en faire l'évaluation. N.B., pour bien intégrer les personnes vivant en situation de pauvreté, il faudra revoir les pratiques et les mobiliser convenablement. Consulter les organismes pour du soutien + infos à ce niveau. Mandater une personne pour expliquer/vulgariser l'Alliance et consulter les clientèles sur leurs besoins prioritaires.

Trouver une personne qui a vécu la situation comme représentant. Focus groupe. Les organismes sont les représentants de leurs membres.

À l'étape de l'identification des priorités. Équilibre dans la représentation équitable des personnes, diversité + groupes d'âge. Focus groupe.

Dans toutes les étapes.

Selon vous, quelle serait la meilleure manière de le faire?

- Par le biais des organismes locaux avec un soutien externe au besoin
- Par un sondage sur les besoins identifiés par les personnes en situation de pauvreté

Par le biais des organismes. Avec un sondage. En modifiant/adaptant nos pratiques, s'adapter à leurs réalités.

Être ingénieux! Outils informatiques.

Par les organismes. S'assurer que l'action suive les consultations. Mais les organismes sont leurs porte-parole, ils connaissent leurs clients.

Les organismes connaissent très bien les enjeux de leurs membres.

Suivant l'approbation du plan de travail par le ministre, l'étape suivante sera l'identification des thématiques prioritaires par les territoires de MRC. La Table des préfets souhaite que l'utilisation des lieux de concertation existants soient favorisés dans cette démarche afin de reconnaître le travail qui se fait déjà dans la région.

En tant que représentant d'une organisation intervenant en matière de lutte à la pauvreté, de quelle manière souhaitez-vous travailler pour identifier ces priorités d'intervention?

- Utiliser le plan d'action du Comité local de développement social (CLDS) comme base de réflexion et le bonifier au besoin
- Dresser un portrait des services par thématique afin d'identifier les opportunités de développement de projets
- Consulter l'ensemble des organismes afin de connaître les besoins qu'ils identifient.
- Autre, précisez :

Utiliser les plans d'action des tables de concertation qui identifient déjà des besoins, des problématiques, des enjeux et le bonifier en dressant un portrait des services. Finalement les trois manières seraient utilisées.

Tous ces moyens. Inviter les élus à participer/assister à cette consultation pour qu'ils entendent les besoins/enjeux. Mais aussi, pour qu'ils connaissent mieux les services en place pour qu'ils jouent mieux leur rôle de courroie de transmission/référents. Équipes administratives (municipalités, MRC, députés).

Mettre les plans ensemble, organismes régionaux locaux. Identifier des préoccupations communes à travers les organismes et les lieux de concertation. Mettre sur pied un chantier.

Utiliser les plans d'action des tables. Miser sur les tables qui ont organisé l'activité « rendez-vous sociocommunautaire ». Consulter les plans d'action actuels. Se projeter dans l'avenir. S'entendre sur les priorités.

Utiliser le plan d'action du TISSUS + consulter l'ensemble des organismes. Voir les différents plans stratégiques.

Selon-vous de combien de temps votre territoire a-t-il besoin pour la démarche d'identification des priorités?

- Quelques semaines
- Quelques mois
- 1 an

Quelques mois !!

2 à 4 mois

6 mois avec une ressource

Quelques semaines. Revisiter nos plans d'action, priorités projets vers l'automne.

Quelques semaines si on s'appuie sur ce qui existe déjà. Quelques mois, prenons le temps de bien faire les choses pour rejoindre ceux qui ne sont pas au TISSUS.

Sachant que la Table des préfets de Lanaudière et la Fondation Chagnon sont en négociation pour le déploiement d'une entente qui couvrirait les 6 territoires de MRC et interviendrait en complémentarité avec l'Alliance.

Partant du principe que la Table des préfets a le souci de ne pas demander aux territoires locaux de faire deux démarches distinctes, mais bien de maximiser le travail réalisé dans le cadre de l'Alliance afin qu'il puisse également servir de base de travail pour guider les investissements de la Fondation Chagnon.

Si de l'argent était disponible pour soutenir ces démarches de réflexion visant l'identification des priorités territoriales, y aurait-il des besoins sur votre territoire?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquels :

Oui, il y a des besoins sur notre territoire. Est-ce que ces sommes, et ce soutien, seraient pour seulement 3 ans ou pour tout le temps ?? Oui les besoins sont là, mais, tout en restant vigilant, car Il faut s'assurer de ne pas se faire diriger par la Fondation Chagnon.

Oui, une personne/agent de liaison qui visiterait les organismes et ferait ressortir les enjeux prioritaires et fournirait un accompagnement aux concertations pour identification/priorisation des enjeux.

Se préoccuper que la majorité de l'argent soit pour des services directs. Avoir un processus béton. Mieux s'approprier le contenu et les exigences du PAGIEPS.

Peut-être voir la prochaine question.

Oui, une personne ressource.

Pour réaliser la réflexion sur les priorités, plus spécifiquement, de quel soutien votre territoire aurait-il besoin?

- Une ressource humaine dédiée au soutien à la démarche
- Études, portraits
- Engager davantage d'organismes dans la démarche
- Autre, précisez :

Oui, une ressource humaine pour soutenir cette réflexion sur les priorités.

Ressource humaine, études/portraits. On est déjà plusieurs, identifier les organismes qui manquent. Ressortir les statistiques, recherches et les présenter pour alimenter la réflexion.

Ressource humaine + étude/portraits.

Études, portraits, évaluation. Consolider nos ressources existantes telles que OC, TPDSL, qui eux nous soutiennent en concertation, mobilisation, planification, évaluation.

Une ressource qui engage davantage d'organismes dans la démarche. Soutien à la démarche de la MRC. Besoin de consolidation.